

DIRECTIVE CSRD ET NORMES ESRS

Appréhender les nouvelles obligations et leurs impacts futurs

1 JOUR, 7 HEURES

DROIT / RÉGLEMENTATION

CODE :
ARM38

Objectifs de la formation

Appréhender le contexte européen sur le reporting de durabilité

Décrypter la CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive - et les nouvelles normes ESRS -European Sustainability Reporting Standards - associées

Appréhender les objectifs et impacts attendus pour les assureurs.

Développer des stratégies pour répondre aux exigences de la CSRD et anticiper les évolutions futures.

Parmi nos formateurs

- ASSOULY Judith
Conseil et formation en Déontologie & Conformité Financière,

Public concernés

- Responsables RSE ; Directions finances ; Directions conformité ; Administrateurs ; Directions générales ; Directions contrôle interne

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

La directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). remplace la directive NFR. Elle impose des obligations accrues de reporting extra-financier aux entreprises, avec des exigences spécifiques pour le secteur de l'assurance. Cette formation a pour objectif de vous fournir une compréhension approfondie des nouvelles exigences de la CSRD et de vous outiller pour mettre en place une stratégie de reporting efficace. Vous découvrirez les enjeux clés de la durabilité pour les assureurs, les indicateurs spécifiques à prendre en compte et les meilleures pratiques pour produire un reporting de qualité.

Positionner la CSRD dans le contexte plus global de durabilité

- Rappeler les principaux enjeux de l'assurance et de la finance durable
- Présenter la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) dans ce contexte
- Établir les différences entre la CSRD et la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière)
- Relier les objectifs de la CSRD au contexte européen
- Détailler les nouvelles normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards)

ATELIER Quiz interactif sur les principales caractéristiques et différences entre la CSRD et la DPEF

Appréhender les impacts futurs pratiques de la CSRD pour les Assureurs

- Analyser les impacts de la CSRD sur les compagnies d'assurance, IP et mutuelles
- Étudier la spécificité des obligations de reporting de durabilité des assureurs
- Envisager les conséquences pour les processus internes et la gouvernance d'entreprise

ATELIER Étude de cas - Analyse impacts dans les processus internes pour une mise en conformité à la CSRD dans une compagnie d'assurance

Décrypter les exigences des normes ESRS

- Lister les critères pour déterminer les entreprises concernées par la CSRD et ESRS
- Expliquer les nouvelles normes ESRS et leur application
- Apprécier les impacts pour les entreprises directement et indirectement concernées

ATELIER Exercice pratique : Analyse des normes ESRS à partir de guides publiés et traductions opérationnelles

Anticiper les évolutions et déployer une stratégies de mise en conformité à CSRD)

- Lister les étapes pour se conformer à la CSRD
- Adopter les bonnes pratiques de stratégies de mise en œuvre
- Anticiper les évolutions futures et adapter les pratiques d'entreprise

ATELIER Atelier de travail -Élaboration d'une stratégie de mise en conformité pour un assureur fictif, en groupes.

Intégrer les principes de Durabilité dans les Pratiques des Assureurs

- Intégrer les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans les décisions d'investissement
- Lister les outils et indicateurs pour suivre et mesurer la durabilité
- Communiquer efficacement sur les actions de durabilité

ATELIER Exercice d'application : Création d'un plan d'action

Dates

Classe virtuelle Paris

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.